

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNE DE MONTAGNAC – MONTPEZAT
COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DU 30 SEPTEMBRE 2015**

Conseillers présents : Mme Martine GRECO -

MM. Henri COSENZA - François GRECO – Antoine PES – Serge VASELLI – Lionel VOGEL –

Absents représentés :

M. Francis GRAÖ, donne pouvoir à M. Serge VASELLI -

M. Denis MALOSSANE, donne pouvoir à Mme Martine GRECO –

M. Armel AÏTA, donne pouvoir à M. Henri COSENZA –

M. Bernard BATIFOULIER, donne pouvoir à M. Lionel VOGEL –

M. René CAUSSIGNAC, donne pouvoir à M. François GRECO -

Secrétaire de séance : M. Serge VASELLI –

Début de séance : 18 h 00

Fin de séance : 19 h 28

Monsieur le Maire propose de retirer trois questions inscrites à l'ordre du jour :

- la question concernant la fixation des tarifs de la régie photocopies, en effet, les conseillers municipaux ont décidé en réunion de travail qu'il convient de mettre au point une nouvelle façon de procéder avant d'apporter des changements aux tarifs en vigueur ;
- la question sur le nouveau règlement de la salle polyvalente, pour laquelle des éléments complémentaires sont nécessaires avant de délibérer sur ce nouveau règlement ;
- et la question portant sur l'acquisition aux consorts ADDED des parcelles, section W N° 366 – 369 et 372, en effet, les trois héritiers de ces parcelles n'ont pas encore apporté une réponse favorable à la proposition d'acquisition faite par la commune.

Les conseillers municipaux, à l'unanimité des membres présents, prennent la décision de retirer ces trois questions de l'ordre du jour de cette séance du conseil municipal.

DELIBERATIONS

2015/47 AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME (Ad'AP)

Le conseil municipal, à la majorité des membres présents, approuve l'établissement et la mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmé présenté par Monsieur le Maire et l'autorise à le signer et à le présenter pour demande de validation ;

2015/48 FORET COMMUNALE : DISTRACTION DU REGIME FORESTIER

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, demande la distraction des parcelles, section 131 C - N°173 et 236 du régime forestier en vigueur sur la commune de Montagnac - Montpezat ;

2015/49 AIRE DE LOISIRS « LE FERRAILLON » : REGLEMENT D'UTILISATION

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, dénomme l'Aire de Loisirs de Montagnac – Montpezat : « Le Ferrailon », approuve le règlement d'utilisation présenté par Monsieur le Maire et l'autorise à signer tous les documents relatif à cette affaire ;

2015/50 BUDGET DE LA COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE N° 01

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de procéder au virement de crédit de 1 900 € du compte 020 : dépenses imprévues, au compte 1641 : échéance d'emprunt ;

2015/51 ADHESION DE LA COMMUNE DE MONTAGNAC – MONTPEZAT AU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON AU TITRE DE LA COMPETENCE « GESTION GLOBALE DE GRAND CYCLE DE L'EAU »

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, sollicite l'adhésion de la commune de Montagnac – Montpezat au syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional du Verdon au titre de la compétence « gestion globale du grand cycle de l'eau » ;

2015/52 MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la nouvelle version des statuts du syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional du Verdon, tels qu'énoncés par Monsieur le Maire ;

2015/53 SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EXPLOITATION DE LA FOURRIERE DE VALLONGUES : RETRAIT DE LA COMMUNE DE MALLEMOISSON

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le retrait de la commune de Mallemoisson du syndicat intercommunal d'exploitation de la fourrière de Vallongues ;

2015/54 CONVENTION DE DENEIGEMENT

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la convention de déneigement des voies communales telle que présentée par Monsieur le Maire et l'autorise à la signer avec Monsieur André CAIRE ;

2015/55 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE COMITE DES FETES DE MONTAGNAC

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, attribue au comité des fêtes de Montagnac une subvention exceptionnelle de 2 000 € ;

2015/56 SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION « OPPIDUM » AU TITRE DE L'ANNEE 2015

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, attribue à l'association « Oppidum » une subvention de 1 000 € au titre de l'année 2015 ;

2015/57 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ASSOCIATION MULTI ACCUEIL « LA MARELLE ENCHANTEE »

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, attribue une subvention exceptionnelle de 6 895 € à l'association multi accueil « La Marelle Enchantée » et autorise Monsieur le maire à signer l'avenant correspondant ;

2015/58 RENOUELEMENT DE LA CONVENTION SIMPLIFIEE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE COMMERCE MULTISERVICES DE LA COMMUNE DE MONTAGNAC - MONTPEZAT

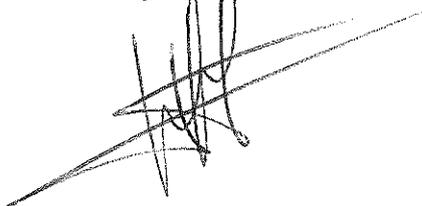
Le conseil municipal, à la majorité des membres présents, accepte le renouvellement de la convention simplifiée de délégation de service public pour le commerce multiservices de la commune de Montagnac – Montpezat avec Monsieur Jérémy TORCHIO, telle que présentée par Monsieur le Maire et pour une durée d'un an ;

COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

N'ayant pas de communications ou d'informations diverses à transmettre, Monsieur le Maire ne donne pas la parole au public et clôture la séance à 19 heures et 28 minutes.

à MONTAGNAC – MONTPEZAT, le 1^{er} octobre 2015

Le secrétaire de séance,
Monsieur Serge VASELLI



Vu par Nous, Maire de la Commune de MONTAGNAC – MONTPEZAT pour être affiché le 07 octobre 2015 à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

à MONTAGNAC – MONTPEZAT, le 1^{er} octobre 2015

Le Maire
François GRECO



Signature des Conseillers Municipaux :